

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Date de convocation : 18 mai 2020

Date d'affichage : 18 mai 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-six mai à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à l'Espace du Bagnol, lieu de ses séances en raison de l'épidémie de Covid-19 et dans le respect des gestes barrières et des distanciations sociales, sous la présidence de M. Bernard BARTHELON, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Sébastien CARMET - Annabelle MORILLAS - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON.

Absents : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

• ELECTION DU MAIRE

Considérant que Monsieur Pierre COLOMB se porte candidat,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin
 - o Nombre de bulletins : 15
 - o À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
 - o Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14, soit la majorité absolue fixée à 8
- A obtenu :
 - o M. Pierre COLOMB : 14 voix

Pierre COLOMB est élu Maire. Il est proclamé également conseiller communautaire auprès de Valence Romans Agglo.

• FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant qu'à St Michel sur Savasse, le nombre de conseiller municipal est de 15, soit un nombre maximum possible de trois adjoints.

Le Conseil Municipal décide de créer trois postes d'adjoint au maire.

Voté à l'unanimité

• ELECTION DES ADJOINTS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

- Poste de 1^{er} Adjoint : Benoit BACHELIN se porte candidat
 - o 1er tour de scrutin
 - Nombre de bulletins : 15
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15, soit la majorité absolue fixée à 8
 - o A obtenu :
 - M. Benoit BACHELIN : 15 voix
- Poste de 2^{ème} Adjoint : Sébastien CARMET se porte candidat
 - o 1er tour de scrutin
 - Nombre de bulletins : 15
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13, soit la majorité absolue fixée à 7
 - o A obtenu :
 - M. Sébastien CARMET : 13 voix
- Poste de 3^{ème} Adjoint : Annabelle MORILLAS se porte candidate
 - o 1er tour de scrutin
 - Nombre de bulletins : 15
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14, soit la majorité absolue fixée à 8
 - o A obtenu :
 - Mme Annabelle MORILLAS : 14 voix

Ainsi, Benoit BACHELIN, Sébastien CARMET et Annabelle MORILLAS sont proclamés Adjoints au Maire.

Benoit BACHELIN est proclamé conseiller communautaire suppléant.

- **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élue local, conformément à la loi et distribue les articles du Code général des collectivités territoriales correspondants.

- **ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS DES COLLINES**

Vu les statuts du SIVOS des Collines indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
 Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires auprès du SIVOS des Collines
 Considérant que le Maire de Saint Michel est automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVOS des Collines,

Considérant que Benoit BACHELIN, Ghislaine BARTHELON et Jérôme MALORON se portent candidats,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin
 - o Nombre de bulletins : 15
 - o À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2
 - o Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13, soit la majorité absolue fixée à 7
- A obtenu :
 - o Benoit BACHELIN, Ghislaine BARTHELON et Jérôme MALORON : 13 voix

Benoit BACHELIN, Ghislaine BARTHELON et Jérôme MALORON sont désignés membres du SIVOS des Collines.

- **ELECTION DES DELEGUES AU SIVU DU BAGNOL**

Vu les statuts du SIVU du Bagnol indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires auprès du SIVU du Bagnol
Considérant que le Maire de Saint Michel est automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVOS des Collines,

Considérant que Annabelle MORILLAS, Anne-Lise TOSI, Séverine CAPOGNA et Pierre FERRIER se portent candidats,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin
 - o Nombre de bulletins : 15
 - o À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
 - o Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15, soit la majorité absolue fixée à 8
- A obtenu :
 - o Annabelle MORILLAS, Anne-Lise TOSI, Séverine CAPOGNA et Pierre FERRIER : 15 voix

Annabelle MORILLAS, Anne-Lise TOSI, Séverine CAPOGNA et Pierre FERRIER sont désignés membres du SIVU du Bagnol.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Pierre COLOMB :

- Il est proposé d'organiser les conseils municipaux tous les premiers mardis du mois. Le prochain sera donc le mardi 2 juin 2020 à 20h30
- La liste des principales décisions à prendre dans les prochaines semaines, suite à l'installation du nouveau conseil municipal est présentée.
 - 2 délégués et 1 suppléant auprès du Syndicat des Eaux de l'Herbasse
 - 2 délégués auprès du SDED
 - 1 délégués à l'association drômoise de la Forêt
 - Les membres des commissions communales, après l'attribution par arrêté des délégations aux Adjointes au Maire
 - Dans les deux mois après l'élection du maire (soit avant le 26 juillet) :
 - o Les 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) de la commission communale des impôts locaux (24 noms à proposer au directeur des impôts)
 - o Les 8 membres du CCAS
 - o Les 3 membres de la commission d'appel d'offres
 - Les délégations du conseil municipal octroyées au Maire
 - Les indemnités du Maire et des Adjointes
 - Avant le 03/07/20 : les taux des impôts
 - Avant le 31/07/20 :
 - o Adoption du compte administratif 2019
 - o Vote du budget 2020

- Discours de remerciement et d'ouverture de ce nouveau mandat qui débute puis photo officielle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.